

## **Hameau de Chez-le-Maître – FAVJ du 2 février 1966 –**

Comme chacun le sait, le village de Chez-le-Maître est un village indépendant, qui, comme Le Solliat et Derrière-la-Côte, a sa propre société d'intérêt public.

Cette société a eu son assemblée générale au Collège le 28 janvier 1966. Malheureusement, peu de citoyens s'étaient dérangés pour assister à cette assemblée. Ceci est une preuve que notre village n'est pas trop mal géré, et que tout le monde est content, car dans le cas contraire, les rouspéteurs n'auraient pas manqué de venir nombreux.

Dans un bref rapport, le président, M. J.-P. Vullioud expose le travail de notre société a effectué au cours de ces dernières années. C'est-à-dire la pose de plusieurs lampes fluorescentes le long de la rue principale. La création d'un dépôt postal, la mise sur pied d'un service de voirie régulier, etc.

Sur la question des finances, la situation de la caisse tenue par M. J.-M. Meylan est en bonne posture. Cela nous permettra, cette année, d'installer 3 nouveaux luminaires. Ainsi, l'éclairage de cette rue principale, qui n'a pas encore de nom, sera à peu près terminée et n'aura plus rien à envier à la rue G.-H. Piguet. Ce trou noir que l'on reprochait, bien à tort du reste, à notre village aura disparu.

Périodiquement, la question de l'annexion de Chez-le-Maître à celui du Sentier revient sur le tapis, Il est entendu que la tendance actuelle est au regroupement, mais du moment que nous menons bien notre bateau, il n'y a aucune raison que nous nous rattachions à l'une ou l'autre des fractions de commune qui nous entourent. Aussi, est-il décidé à l'unanimité de continuer notre petit bonhomme de chemin comme par le passé.

Il nous avait été demandé déjà depuis un certain temps par la commune du Chenit et aussi par le bureau de poste du Sentier, d'apposer des numéros aux maisons, ainsi que de baptiser nos rues, lesquelles ne sont pas très nombreuses, il est vrai. Le comité s'est déjà un peu occupé de ce problème. M. J.-P. Vuilloud a dessiné un plan avec quelques propositions. Après une discussion nourrie, il a été décidé que l'on fera tirer un certain nombre d'exemplaires. Ces derniers seront distribués à chaque citoyen, avec prière de les rendre au comité munis de leurs propres suggestions afin de pouvoir en discuter lors d'une très prochaine assemblée.

Au sujet du déblaiement de la neige, le comité prendra contact avec la Municipalité, afin que le Cheminet soit dégagé plus souvent, car de plus en plus nombreuses sont les personnes qui empruntent ce sympathique chemin, surtout depuis la fermeture de la Coopérative de Derrière-la-Côte.

La question de l'installation d'une cabine téléphonique a dû être abandonnée pour l'instant, pour la raison que les PTT envisagent de changer tout leur réseau. D'autre part ce travail ne sera pas fini avant 4 ou 5 ans.

M. David Nicole nous parle d'une source qui traverse la route vers la Coopérative. Quoique quelques citoyens se sont déjà plus ou moins occupés de cela, notre comité fera le nécessaire, soit auprès de la Municipalité, soit auprès du Voyer, dès que la neige aura disparu ; l'hiver c'est un véritable glacier qui traverse la route, ce qui est très dangereux tant pour les piétons que pour les véhicules.

Aucune autre proposition n'étant soulevée, le président clot l'assemblée.

J.-P. Golay